



MAIRIE DE LES-ARCS-SUR-ARGENS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Du 25 août 2025

Envoyé en préfecture le 28/08/2025

Reçu en préfecture le 28/08/2025

Publié le 28/08/2025

ID : 083-218300044-20250825-25_04_55-DE



Délibération n° 25.04.55 - Charte de jumelage avec la ville de Czorsztyn

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de LES ARCS Var, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, sous la présidence de Mme Nathalie GONZALES, Maire.

Date de la convocation : mardi 19 août 2025

Présents :

Nathalie GONZALES, Christine CHALOT-FOURNET, Christophe FAURE, Stéphane HUDDLESTONE, Loïc PASQUET DE LEYDE, Nathalie CHALOPIN, Sophie BONNAUD, Philippe COTTE, Christophe MELET, Léo DOMERGUE, Laurent BONZI, Emilie GROSSI-WAGNER, Bouchra EDDADSI BARQANE, Fabienne LEQUENNE, Christophe CHAVERNAS, Nadia ZEGRE

Absents :

Geneviève DIBO, Christelle VIRQUIN, Amélie BOURCET, Cindy FORTERRE-ROL, Pierre KESTEMONT, Nicolas DATCHY

Procurations :

LOMBARD Damien a donné pouvoir à BONZI Laurent, ROLFI David a donné pouvoir à COTTE Philippe, GRANDVARLET Floris a donné pouvoir à EDDADSI BARQANE Bouchra, LAMAT Frédéric a donné pouvoir à DOMERGUE Léo, DURANDO Julien a donné pouvoir à LEQUENNE Fabienne, CHARLES Marie-pierre a donné pouvoir à HUDDLESTONE Stéphane, POMMERET Olivier a donné pouvoir à GONZALES Nathalie

Nombre de conseillers				
En exercice	Présents	Absents	Procurations	Votants
29	16	6	7	23

Vu, l'article L.1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération n°21.01.1 du 15 février 2021 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal, modifiée par la délibération n°21.02.21 du 13 avril 2021 puis par la délibération n°22.02.45 du 4 avril 2022,

Vu, la délibération n°25.03.49 du 23 juin 2025 relative au jumelage entre les villes des Arcs et de Czorsztyn,

Considérant, le Traité Historique d'Amitié et de Coopération renforcée entre la France et la Pologne (dit Traité de Nancy) signé le 9 mai 2025 à Nancy,

Considérant, la volonté d'ouverture à l'international et particulièrement au sein de la communauté européenne de la commune,

Considérant, la création de « comité de jumelage Les Arcs sur Argens (France) – Czorsztyn (Pologne) », association à but non lucratif loi 1901, le 5 juin 2025,

Considérant la signature de la convention de jumelage entre la commune et l'association « comité de jumelage Les Arcs sur Argens (France) – Czorsztyn (Pologne) » le 29 juillet 2025,

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver la charte de jumelage,
- de l'autoriser à signer la charte de jumelage entre les villes des Arcs et de Czorsztyn,
- de l'autoriser à signer tout document en lien avec ce dossier ne nécessitant pas de nouvel accord du Conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages exprimés les conclusions de la présente délibération.

Le Maire,



Nathalie GONZALES,
Président de séance

Wadia ZEGRE,
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 28/08/2025

Reçu en préfecture le 29/08/2025

Publié le 29/08/2025

ID : 083-218300044-20250825-250456-DE 9-DE



Rapport d'activités 2024



DRACÈNIE
PROVENCE VERDON
agglomération

SOMMAIRE

Transports et mobilités	4 à 5
Culture	6 à 11
Tourisme	12 à 13
Habitat - Cohésion sociale	14 à 15
Santé, accès aux soins	16 à 17
Déchets	18 à 19
Eau et assainissement	20 à 21
GÉMAPI	22 à 23
Pidaf	24 à 25
Natura 2000	26 à 27
Territoire Dracénien	28 à 31
La Fabrique	32 à 33
Achats et commande publique / Juridique	34 à 35
Sport / Patrimoine	36 à 37
Ressources humaines	38 à 39
Affaires Générales et Vie Institutionnelle	40 à 41
Finances et conseil de gestion	42
Communication	43

INTRODUCTION

Nous sommes heureux de vous présenter le Rapport d'Activités 2024 de Dracénie Provence Verdon agglomération.

L'adoption du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) structure désormais notre réponse collective à l'urgence climatique. Elle s'articule notamment avec le Plan de Mobilité Simplifié (PDMS), qui favorise une mobilité plus durable et mieux adaptée à nos réalités locales.

En parallèle, nous avons franchi un cap décisif avec la création de notre centre de santé communautaire, garantissant un accès aux soins de proximité, sans dépassement d'honoraires, pour tous les habitants.

Enfin, notre schéma tourisme et culture donne une nouvelle impulsion à l'attractivité du territoire, en valorisant nos patrimoines et nos savoir-faire dans une logique de durabilité.

Ce rapport illustre l'engagement quotidien de notre agglomération au service des transitions, de la solidarité et de l'avenir de la Dracénie.

TRANSPORTS & MOBILITÉS

L'info de l'année

En 2024, la politique des mobilités de Dracénie Provence Verdon agglomération s'est structurée autour de deux axes principaux : l'exploitation du réseau de transport public, dont les marchés ont été relancés en 2024 et la mise en œuvre du Plan de Mobilité Simplifié (PDMS). Dans ce cadre, toutes les actions menées visent à atteindre les objectifs fixés par le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) adopté par la collectivité en 2024, notamment une baisse de 29% des émissions de CO2 à l'horizon 2030.

Pour atteindre cet objectif, la question de l'optimisation des mobilités est majeure. En effet, 68% des émissions sont aujourd'hui dues à l'utilisation de la voiture (82% des km parcourus).

“ Diminuer la part modale de la voiture individuelle de 81,7 % en 2019 à 70 % d'ici 2030, soit un report modal de 30 % ”

L'atteinte de cet objectif s'appuie sur une optimisation des infrastructures existantes, sur le développement des mobilités actives et sur la promotion des alternatives à la voiture individuelle, en cohérence avec les spécificités territoriales. Le potentiel est immense sur le territoire d'autant plus qu'aujourd'hui 53% des trajets intra-agglomération font moins de 3 kilomètres.

Ainsi, c'est en multipliant les initiatives (navette électrique dans le centre-ville de Draguignan, création de parkings et consignes pour les vélos, retour de la prime vélo)



et en changeant les habitudes (renoncer à la voiture pour les courtes distances) que la collectivité pourra réduire l'impact environnemental des déplacements dans le territoire.

En bref

Le parc automobile de la collectivité (220 véhicules) a fait l'objet d'un diagnostic approfondi. Une stratégie de verdissement progressive est amorcée, avec un plan pluriannuel de renouvellement (100 000€/an), un encadrement des usages et une rationalisation des affectations. Par le versement d'une prime, la collectivité encourage par ailleurs ses agents à choisir des modes alternatifs pour leurs trajets domicile-travail.

Les grands projets

Après les phases de diagnostic et de concertation menées en 2023, le Plan de Mobilité Simplifié a vu le jour en 2024 avec des premières réalisations à la fois stratégiques et concrètes. En effet, deux minibus roulant au GNV ont été acquis et une nouvelle navette électrique a été mise en service dans le centre ville de Draguignan. Le réseau de transport Tedbus a également été optimisé avec l'ajout de nouveaux arrêts sur plusieurs lignes. Le meilleur maillage du territoire qui en résulte permet de desservir davantage d'habitants, lesquels pourront plus facilement abandonner leur voiture pour les courtes distances. Pour aller plus loin et continuer de lever les freins aux déplacements collectifs, une phase d'étude a été amorcée en 2024 autour du pôle d'échanges multimodal de la gare des Arcs-Draguignan.

Chiffres-clés



- **848 088 voyageurs sur le réseau Tedbus en 2024 soit + WW3,4 % par rapport à 2023**
- **241 188 passages comptabilisés sur la Vigne à Vélo (dont 32 % de cyclistes)**
- **25 dossiers déposés pour la prime vélo**
- **+ 225,20 % de titres vendus sur Tedbus via l'appli SNCF Connect**

LA CULTURE

L'info de l'année

Réseau des médiathèques

En 2024, le réseau des médiathèques a vu une évolution notable de ses équipes avec un renouvellement de la direction, le recrutement d'une monitrice spécialisée en charge de la pacification de la médiathèque de Draguignan et une chef d'atelier relieuse.

Ensemble, ils ont notamment travaillé à l'écriture du nouveau Programme Culturel Scientifique Éducatif et Social (PCSES) qui décline les 3 grandes orientations du schéma de lecture publique du territoire voté en 2023 :

Consolider l'existant

- Repenser la dimension de proximité des médiathèques
- Répondre aux enjeux de la transition écologique et de l'inclusion sociale.

Par ailleurs, 23 agents du réseau de lecture publique ont représenté le territoire dracénien à l'occasion du congrès de l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) à Toulon.

Patrimoine et musées

En 2024, l'action du service Patrimoine & Musées de Dracénie Provence Verdon agglomération s'est principalement concentrée sur les propositions éducatives et culturelles et l'élargissement des publics. Des actions efficaces puisque l'ensemble des sites du service Patrimoines et Musées a accueilli près de 18 400 personnes en 2024 contre 17 300 en 2023 (+6,23%). Le musée des ATP a quant à lui accueilli plus de 11 000 visiteurs (+43% des recettes de billetterie).

A noter particulièrement en 2024, le succès de l'événement « Les graines, un enjeu d'avenir » (2ème édition), de la fête de la science (en partenariat avec le Centre d'Etudes Alexandrines) et l'ouverture de l'artothèque à la chapelle du Bon Pasteur.

Conservatoire

En 2024, le conservatoire compte près de 700 élèves encadrés par une équipe de 37 professeurs couvrant 23 disciplines. L'établissement propose de nombreuses pratiques collectives comme les orchestres, les chorales, les ateliers rythmiques, les ensembles instrumentaux, les ateliers jazz ou encore les musiques actuelles amplifiées.

Avec plus de 80 manifestations intra et extra muros, le conservatoire a irrigué l'ensemble du territoire à travers des formats variés avec notamment :

- 13 concerts à l'auditorium liés aux activités pédagogiques,
- 35 auditions et projets de classe dans les communes de l'agglomération (Les Arcs-sur-Argens, Flayosc, Trans-en-Provence, Taradeau, Vidauban),
- 11 petites scènes, qui ont réuni plus de 800 spectateurs,
- 3 déjeuners musicaux en partenariat avec la médiathèque Jacqueline de Romilly (plus de 200 personnes),
- 2 représentations en EHPAD,
- 10 représentations théâtrales,
- 1 gala de danse au Théâtre de l'Esplanade, 1 participation au festival L'ImpruDance, et 1 spectacle Handi-Danse à l'auditorium.
- Dans le cadre du dispositif IMS (Interventions en Milieu Scolaire) 45 classes bénéficient d'IMS Musique, Théâtre et Danse et 2 classes bénéficiant d'un "Orchestre à l'Ecole". Deux spectacles ont été produits dans ce cadre, "Barouf au musée", mené avec l'école de Callas et "Métropolis", en partenariat avec le collège Paul-Émile Victor de Vidauban.

Le conservatoire a également multiplié ses collaborations institutionnelles et professionnelles avec par exemple Théâtres en Dracénie, l'académie Musicale de Villecroze, l'orchestre National de Cannes ou encore des artisans locaux (luthier, accordeur de pianos...).

Les grands projets

Réseau des médiathèques

Les équipes de la direction de la culture et les élus ont travaillé en 2024 à la préparation du lancement du Médiabus, prévu en 2025 ; il desservira dix communes rurales actuellement dépourvues d'équipement.

En parallèle, le dispositif des livres nomades s'est étendu à six communes (contre deux précédemment) avec douze points de dépôt, facilitant l'accès au livre pour tous dans des lieux de vie du quotidien (mairies, boulangeries, Bureaux de Poste, brasseries...).

Conservatoire

La Semaine autour du piano (16-20 janvier) a proposé un atelier jazz avec Tomomi Tamura, une rencontre avec l'accordeur Karl Jesse, une Petite Scène

(80 spectateurs) et un avant-concert au Théâtre de l'Esplanade. Les élèves ont assisté à la générale d'André Manoukian, rencontré l'artiste et reçu ses conseils en improvisation.

En avril, la Semaine cordes pincées & musiques du Sud a réuni 75 personnes autour d'une Petite Scène, d'une rencontre avec le luthier Lionel Rouvier, d'une audition à Trans-en-Provence (100 spectateurs), d'une projection du film Swing (65 personnes) et d'un concert final, El Cavretico de Raphaël Imbert (125 personnes).

Enfin, la Semaine des percussions (20-23 novembre) a rassemblé près de 650 personnes grâce à un déjeuner musical (92 participants), une Petite Scène (76), la projection de Tarzan (88) et le concert Marimbaroque avec la Camerata Vocale (214).

Ce projet incluait aussi deux parcours EAC avec Louis Domallain (128 élèves de maternelle/élémentaire) et un atelier avec les élèves de Formation musicale.

Patrimoine et musées

Dans le cadre de la labellisation “**Pays d’art et d’histoire**”, des formations croisées inédites ont été organisées à l’attention des techniciens de terrain et des élus du territoire : une session de formation pratique pour les agents sur les ouvrages en pierre sèche (en partenariat avec le CAUE du Var).

- une session dédiée aux élus, intitulée « Le paysage, l’élue(e) et le projet », afin de renforcer leur compréhension de l’aménagement qualitatif du territoire.

Cette démarche a été complétée par trois ateliers culturels et scientifiques ouverts au public, portant sur le design, l’écoconstruction et la relation entre architecture et agriculture. Pour la jeunesse, un nouvel agent chargé de la coordination des activités à destination du jeune public et du renforcement des actions de médiation culturelle a permis de proposer 22 médiations scolaires thématiques organisées autour de quatre grands axes : la nature, le patrimoine, l’archéologie et l’art contemporain.

Les Parcours d’Éducation Artistique et Culturelle (EAC) ont concerné 22 classes sur l’année scolaire 2023-2024 et 17 classes sur 2024-2025. En parallèle, le dispositif des Petites Galeries, développé avec les établissements scolaires, a accueilli 4 730 élèves sur trois sites :

- le collège Paul-Émile Victor à Vidauban (2 130 visites),
- le collège Marie Maury à Fayence (650 visites),
- le collège Les Matagots à La Ciotat (1 956 visites).

Sur le plan muséographique, les services ont continué leurs missions de conservation, de valorisation et de circulation des œuvres.

Les actions de conservation préventive ont été renforcées par l’installation de capteurs de température et d’hygrométrie dans les réserves et vitrines sensibles, confirmant des conditions de conservation difficiles à stabiliser. Les œuvres en bois intégrant les collections font systématiquement l’objet de traitements insecticides ou de congélation préventive.

L’enrichissement des collections s’est poursuivi, notamment dans le domaine textile, avec 167 objets reçus en 11 dons, dont un ensemble remarquable de 60 chapeaux et pièces en soie du XIXe siècle. Leur traitement est toujours en cours (inventaire, nettoyage, conditionnement, photographie).

Enfin, le musée des ATP a renouvelé les prêts de 560 objets à leurs partenaires tels que le musée d’Aiguines, le musée de la Glace (Mazaugues), le conservatoire du Freinet, le musée d’Art et d’Histoire de Provence (Grasse), le service archéologique d’Arras, le musée des Troupes de Marine (Fréjus), le musée des Beaux-Arts de Draguignan, À noter, la restauration d’une lithographie de Sainte-Roseline à l’occasion d’un prêt, financée par l’établissement emprunteur.

“ La Culture, un voyage enivrant au coeur de l'art, de l'histoire et de la créativité ”

En bref

Réseau des médiathèques

En 2024, le règlement intérieur du réseau des médiathèques a été entièrement revu et adopté par le Conseil communautaire.

Parmi les évolutions notables, les prêts de DVD et de partitions sont désormais illimités.

La programmation s'est enrichie avec l'introduction de la réalité virtuelle, notamment à destination des seniors, le déploiement des ateliers minutes (créatifs ou scientifiques en accès libre) et une première participation à la Fête de la science.

Côté services, deux nouveautés ont marqué l'année : le lancement de l'instrumentarium (piano et guitare en libre accès avec casque) et la mise à disposition des liseuses Bookinious pour enfants.



Patrimoine et musées

Les musées ATP et CAMOS ont proposé une saison riche d'expositions temporaires, de conférences et de spectacles, autour de thématiques patrimoniales, artistiques ou mémorielles avec Femmes de Provence, transhumance, graines, Résistance ou encore Jeux Olympiques.

Les parcours EAC ont été étendus, les Petites Galeries renforcées dans plusieurs établissements scolaires, et des projets thématiques liés à l'histoire locale ou à l'art contemporain ont été menés tout au long de l'année.

Le service Patrimoine et musées a poursuivi ses missions de recherche avec les unités ethnologie et archéologie :

- repérage du bâti rural,
- portraits de bergers
- base de données 3D d'ossements pathologiques
- mission archéologique en Égypte en partenariat avec le musée du Louvre.

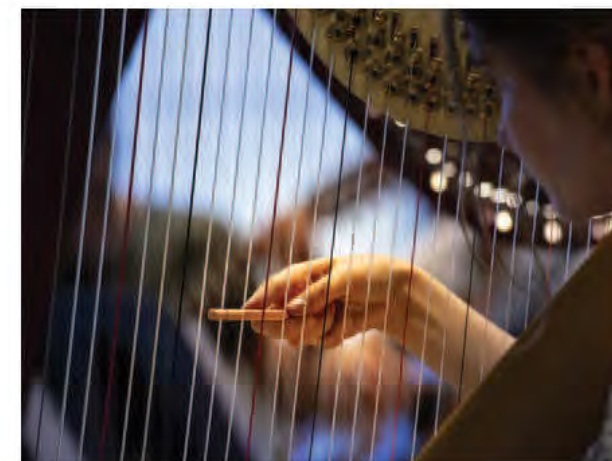
Ces travaux s'intègrent dans une démarche scientifique structurée, au croisement de la valorisation du patrimoine et de la connaissance des sociétés passées.

Conservatoire

À partir de septembre 2024, le partenariat entre le conservatoire et l'éducation nationale s'est renforcé dans le cadre du 100 % EAC, avec 47 classes impliquées dans des interventions en musique, théâtre et danse, mobilisant 4 enseignants et touchant plus de 900 élèves.

L'année a également vu le développement de l'inclusion au conservatoire marqué par la nomination d'une référente handicap. Dans ce cadre, plusieurs projets ont notamment été menés autour de la danse.

Enfin, les Journées du conservatoire (14-22 juin) ont permis à plus de 1800 personnes de découvrir les disciplines enseignées à travers 16 événements organisés sur les sites et en extérieur.





Conservatoire

- Près de 700 élèves
- 37 enseignants
- 23 disciplines enseignées
- 80 manifestations culturelles organisées
- 12 000 personnes touchées.



Réseau des médiathèques

- 575 048 entrées
- 22 547 inscrits
- 149 391 visites du site
- 347 583 prêts
- 11 876 ressources numériques consultées



Patrimoines et musées

- 18 399 visiteurs
- 7 747 jeunes en médiation scolaires
- 4 730 visiteurs des petites galeries
- 11 018 visiteurs au musée ATP
- 4 239 au musée CAMOS
- 2 712 visiteurs à l'artothèque

Envoyé en préfecture le 28/08/2025

Reçu en préfecture le 29/08/2025

Publié le 29/08/2025

ID : 083-218300044-20250825-250456-DE 9-DE

S²LO



LE TOURISME



L'info de l'année

Avec plus de 8,5 millions de nuitées en 2024 réparties sur l'année, la Dracénie confirme sa place de destination touristique incontournable. Cette dynamique repose sur un ancrage territorial fort et une valorisation continue de son patrimoine, de ses savoir-faire et de ses paysages.

Après plus d'un an de travail en concertation entre professionnels du tourisme, de la culture et élus du territoire, le nouveau schéma tourisme et culture a été voté en juin 2024. Objectif : faire de la Dracénie un territoire représentatif de l'arrière-pays méditerranéen, en valorisant ses paysages, ses savoir-faire et son patrimoine.

3 axes stratégiques ont ainsi été établis pour proposer un tourisme créatif et culturel innovant pour un territoire « destination » qui s'ancre dans son histoire et anticipe les enjeux de demain

- S'adapter aux enjeux futurs, notamment environnementaux
- Nourrir et renforcer l'offre touristique et culturelle
- Faire évoluer l'offre d'hébergement et restauration mais aussi le marketing et la communication.

Les grands projets

L'année 2024 a été marquée par une dynamique forte de structuration et de diversification de l'offre touristique portée par le nouveau schéma tourisme et culture 2024-2030.

Parmi les réalisations emblématiques, la création de la boutique terroir au sein de l'Office de Tourisme Intercommunal a permis de mettre en avant une sélection de produits souvenirs représentatifs du territoire Dracénien mais aussi plus de 80 produits en circuits courts, en lien direct avec les artisans et producteurs locaux.

L'événement « Autour du Vin » a réuni 84 exposants et attiré près de 3 000 visiteurs (majoritairement dracéniens) sur deux jours, illustrant la capacité du territoire à mobiliser ses filières viticoles dans une logique de retombées économiques (100 000 euros).

Côté aménagement, le Col du Bel Homme a bénéficié d'un projet de valorisation avec la mise en accessibilité de trois panoramas, la création de circuits fléchés et de tables d'orientation numériques, permettant de structurer la visite de ce site remarquable à fort potentiel. Deux circuits connectés ont également été conçus : celui de La Motte, dédié au 80e anniversaire du Débarquement, et celui de La Roque-Esclapon, qui retrace l'histoire du village jusqu'au Mont Lachens. Ces itinéraires interactifs s'inscrivent dans une volonté de rendre le patrimoine accessible par des outils numériques innovants.



En bref

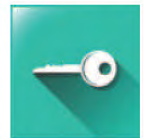
Le label Tourisme et Handicap a connu une dynamique nouvelle en 2024, avec un nouveau labellisé (Château de Saint-Martin), la montée en compétence d'un agent devenu évaluateur national, ainsi que le lancement des premières Journées du Handicap en Dracénie. Cette initiative a mis en évidence le besoin de structurer des réseaux durables et la communication entre les prestataires touristiques et les publics en situation de handicap. En effet la diversité des attentes entre groupes accompagnés recherchant des temps dédiés et visiteurs aspirant à des offres inclusives et partagées a, par exemple, été clairement identifiée.

Sur le volet des partenariats et de la professionnalisation, 13 rendez-vous dédiés aux acteurs du tourisme (conférences, ateliers, workshops) ont été organisés en 2024 pour plus de 260 participants. Des actions conjointes ont été menées avec l'ADT Var Tourisme, le CIVP, les offices de tourisme voisins, la Chambre des Métiers ou encore l'Université de Toulon. La Dracénie s'est également illustrée au niveau national en accueillant le premier eductour des destinations labellisées "Vignobles & Découvertes", avec plus de 20 territoires représentés.

Envoyé en préfecture le 28/08/2025
Reçu en préfecture le 29/08/2025
Publié le 29/08/2025
ID : 083-218300044-20250825-250456-DE 9-DE



Chiffres-clés



- 8 521 062 nuitées
- 100 000€ injectés dans l'économie locale grâce à l'événement Autour du vin
- 2 250 000 euros de taxe de séjour collectés
- 369 514 pages vues sur le site internet (+28%)
- 110 000 dépliant distribués
- 58 opérations presse



L'HABITAT & LA COHÉSION SOCIALE

L'info de l'année

En 2024, Dracénie Provence Verdon agglomération a affirmé une stratégie ambitieuse en matière d'habitat et de cohésion sociale en regroupant ces deux politiques publiques au sein d'une même direction pour une plus grande cohérence et synergies entre les actions déployées.

Cette nouvelle organisation permet d'articuler toutes les actions de manière efficace pour réaliser les missions de la collectivité, à savoir :

- Requalifier le parc de logements dégradés, grâce à un accompagnement technique et financier des propriétaires occupants ou bailleurs.
- Développer une offre de logements à prix abordable, qu'il s'agisse de logements conventionnés soutenus par l'Anah ou de logements sociaux neufs.
- Mettre en œuvre la réforme légale des attributions, garantissant une meilleure transparence dans l'accès au logement social sur l'ensemble du territoire.
- Œuvrer pour la cohésion sociale dans les quartiers prioritaires de la ville.
- Garantir l'accès au droit à tous et en particulier aux plus vulnérables.

Ainsi, les grands projets réalisés en 2024 au sein de cette direction unifiée, ont notamment permis de renforcer l'accès au logement et d'améliorer les conditions de vie dans les quartiers. En effet, concernant les mesures prises en faveur de l'habitat elles ont visé simultanément à produire une offre nouvelle, à réhabiliter l'existant et à accompagner le parc privé. Parallèlement, côté cohésion sociale, la signature du nouveau Contrat de Ville « Engagement Quartiers 2030 » a permis d'initier des actions ciblées sur les quartiers prioritaires de Draguignan et du Muy, dans une logique de décroisement, de transition écologique et de justice sociale.



Les grands projets

La politique de l'habitat a franchi une nouvelle étape avec la signature d'une OPAH intercommunale accompagnée de trois secteurs d'intervention renforcée (Bargemon, Callas, Montferrat) et trois OPAH-RU ciblant les centres-villes de Draguignan, Lorgues-Salernes et Les Arcs-Le Muy-Vidauban.

Ces conventions, soutenues par l'ANAH, la Région, le Département et les communes, permettent d'animer six périmètres de permis de louer, six opérations façades et une mission d'accompagnement social au relogement des publics vulnérables. Le dispositif du permis de louer, instauré sur certains périmètres des OPAH-RU, vise à contrôler l'état des logements avant leur mise en location afin de prévenir les situations de mal-logement. Deux bureaux d'études, SOLIHA Var et CitéMétrie, ont été désignés pour assurer l'animation et le suivi des projets dont une campagne de communication spécifique qui a été déployée pour informer les habitants et les propriétaires.

En complément, à la suite de la première contractualisation (2019-2023) la collectivité a prorogé le dispositif Action Cœur de Ville à Draguignan à travers 5 thématiques réaménagées : habitat, développement économique et commercial, mobilités, aménagement des espaces urbains et constitution d'un socle de services.

Ainsi 41 opérations (pour un budget de 54,2 millions d'euros) sont programmées entre 2023 et 2026, dont 9 sont portées directement par l'agglomération. Ces actions incluent par exemple : le recrutement d'un chef de projet « Action cœur de ville », un dispositif renforcé d'amélioration de l'habitat, des études d'aménagement des entrées de ville, le lancement d'un concours d'architecte autour du quartier Gare, l'éducation écologique en quartier prioritaire ou encore la création du pôle d'enseignement « Terre de Campus ».

Dans le prolongement de la réforme des attributions, Dracénie Provence Verdon agglomération a installé en 2024 la première Conférence Intercommunale du Logement. Cette instance partenariale a validé le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGD-ID) et la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA). Ces outils permettent de mieux orienter les demandeurs, de fluidifier les parcours résidentiels et de renforcer la transparence.



- La signature du Contrat de Ville « Engagement Quartiers 2030 »
- Le déploiement des OPAH-OPAH-RU sur l'ensemble du territoire
- La mise en œuvre de la réforme des attributions de logements sociaux.

En bref

Chiffres-clés



- **293 logements sociaux financés en offre nouvelle dans le parc public**
- **1 340 400 euros de financements de l'agglomération dans le parc public**
- **533 logements sociaux attribués (livraisons et rotations)**
- **62 dossiers de subvention pour rénovation du parc privé**
- **54 012 € octroyés par DPVa pour la rénovation du parc privé**
- **41 actions inscrites dans le programme Cœur de Ville**
- **115 300 € de subventions aux associations de Contrat de Ville**
- **20 000 € de subventions aux associations œuvrant pour l'aide aux victimes, aux droits des femmes et au CDAD dans le cadre des permanences du Point Justice**
- **92 835 € de financements apportés pour les actions :
Intervenant Social en Gendarmerie, accueil des Familles en Maison d'arrêt et prévention spécialisée en QPV.**

SANTÉ

“ Un territoire mobilisé pour votre santé ”

L'info de l'année

2024 a marqué le lancement d'une nouvelle politique publique structurante pour Dracénie Provence Verdon agglomération : l'accès aux soins devient une compétence communautaire à part entière.

En réponse à la baisse du nombre de professionnels de santé et au vieillissement de la population la collectivité a lancé une stratégie territoriale innovante. Celle-ci vise à améliorer l'accès aux soins de proximité, à faciliter l'installation de praticiens sur le territoire et à promouvoir des actions de prévention. Avec l'ouverture d'un centre de santé communautaire à Vidauban en juin, suivi de deux antennes à Sillans-la-Cascade et Comps-sur-Artuby, la Dracénie offre désormais un service de santé de proximité, avec des délais raisonnables et sans dépassement d'honoraires.



Les grands projets

Le projet phare de l'année 2024 réside en la mise en œuvre du Centre de Santé Communautaire de la Dracénie. Situé à Vidauban et ouvert depuis juin, il a permis 4 655 consultations en six mois, sans dépassement d'honoraires et avec un tiers payant systématique. Deux antennes ont également été ouvertes à Sillans-la-Cascade (1 283 consultations) et Comps-sur-Artuby (62 consultations), élargissant l'offre aux communes rurales.

Un accompagnement spécifique a été mis en œuvre pour les professionnels de santé (jeunes praticiens, retraités, étudiants) afin de favoriser leur installation, avec un guichet unique d'aide à l'intégration.

Le volet prévention a aussi été fortement développé avec plusieurs manifestations de sensibilisation majeures : Mars Bleu (dépistage du cancer colorectal), Octobre Rose (journée dédiée à la femme et au cancer du sein), conférence sur l'endométriose et présence sur des festivals avec des stands prévention santé.



Accès
aux soins
en DRACÉNIE
PROVENCE
VERDON

En bref

- Lancement de la compétence santé à l'échelle communautaire
- Mise en service du centre de santé communautaire de Vidauban et de deux antennes
- Fort développement des actions de prévention en santé publique
- Guichet unique d'accompagnement à l'installation des professionnels de santé



Chiffres-clés

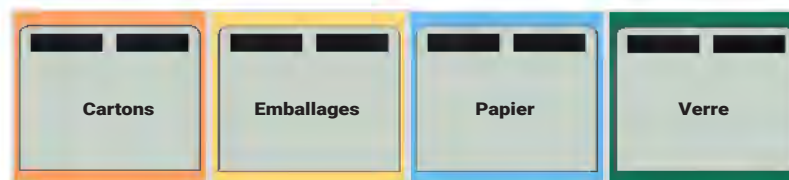
- **6 000 consultations réalisées en six mois**
 - 4 655 à Vidauban
 - 1 283 à Sillans
 - 62 à Comps
- **3 grandes actions de prévention :**
 - Mars Bleu
 - Octobre Rose
 - Endométriose



PRÉVENTION ET VALORISATION DES DÉCHETS



Encourager le tri, un geste simple et puissant au quotidien pour réduire nos déchets et protéger notre planète



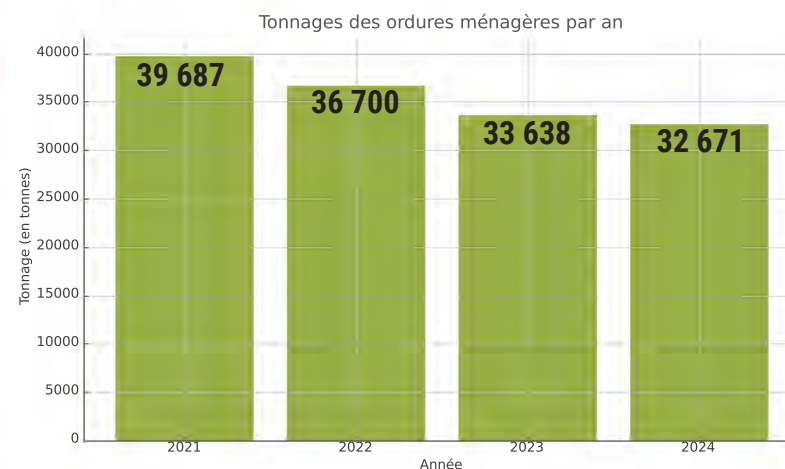
L'info de l'année

En 2024, l'agglomération a poursuivi sa stratégie ambitieuse d'amélioration de la gestion des déchets.

Malgré une situation encore fragile, les efforts entrepris se traduisent par des avancées significatives pour tendre vers les exigences réglementaires. Grâce au passage progressif en Point d'Apport Volontaire (PAV), les performances de tri ont par exemple augmenté de manière significative. En effet, il en résulte une diminution notable, et constante du volume des ordures ménagères au fil des années :

Ordures ménagères

- 2021 : 39 687 tonnes
- 2022 : 36 700 tonnes
- 2023 : 33 638 tonnes
- 2024 : 32 671 tonnes



Les grands projets

- **Poursuite du déploiement des points d'apport volontaires (PAV),** et suppression des autres modes de collecte. En fin d'année 2024, c'est désormais 62% des tonnages d'ordures ménagères de la Dracénie qui sont désormais exclusivement collectés PAV, sur un maillage de 449 PAV.
- **Décision de construire une nouvelle déchetterie à Flayosc,** en remplacement de l'équipement existant (plus aux normes et trop petite). Celle-ci devrait être livrée en 2025.
- **Pôle de transition environnementale**
Signature du contrat de délégation de service public, pour la création et l'exploitation du pôle de transition environnementale le 15 mars 2024, après une année de négociations.



Chiffres-clés

- **Réduction de 500 tonnes d'ordures ménagères en un an (soit -17 % en 4 ans).**
- **Taux de valorisation matière : 55 % en 2023 (2024 en cours de calcul).**
- **Hausse du tri de 20 % en 4 ans.**
- **Distribution de 5000 composteurs individuels**
- **63% de la population exclusivement desservie par des PAV**

L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

L'info de l'année

En 2024, la collectivité a poursuivi sa stratégie d'adaptation au changement climatique à travers un plan d'urgence sécheresse axé sur : la réduction des prélèvements, la sécurisation de l'approvisionnement, l'interconnexion des réseaux et la sensibilisation des usagers.

Ces objectifs guident l'action des 90 agents de la direction de l'eau et de l'assainissement qui œuvrent au quotidien dans le but d'optimiser les réseaux et les équipements communautaires au service de la population dracénienne.



Les grands projets

Le plan sécheresse, déjà initié en 2023, s'est notamment traduit en 2024 par un renforcement du maillage du réseau intercommunal d'alimentation en eau potable.

En ce sens, des contrats de délégation de service public ont débuté pour l'approvisionnement en eau potable de Salernes et de Callas en 2024. Le conseil d'agglomération a également décidé d'intégrer le service d'eau potable de la commune de Sillans-la-Cascade dans la régie communautaire à compter du 1er janvier 2025. Par ailleurs, l'interconnexion stratégique avec le camp militaire de Canjuers a été mise en œuvre afin de sécuriser l'approvisionnement en eau de la commune de Bargemon.

Côté réseau, l'agglomération poursuit l'optimisation et l'efficacité des canalisations par la recherche et la réparation des fuites, mais aussi par le

déploiement de compteurs sectoriels, couplé à la généralisation de la radiorelève pour un suivi plus fin des consommations.

De la même manière, en matière d'assainissement, Dracénie Provence Verdon agglomération tend aussi à renforcer le maillage intercommunal. Ainsi les communes de Salernes et de Callas ont intégré la régie communautaire en 2024 et la commune de Sillans-la-Cascade rejoindra dès 2025.

Par ailleurs, la collectivité a confirmé son engagement pour des solutions low-tech, plus sobres en énergie pour l'exploitation de ses équipements d'assainissement. Nous pouvons citer par exemple le remplacement des pompes et aérateurs électromécaniques par des modèles à haute efficacité énergétique, le recours au séchage solaire des boues des stations d'épuration, l'utilisation de filtres plantés de roseaux, en substitution de stations conventionnelles ou encore le déploiement de panneaux photovoltaïques sur la station de La Motte.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche cohérente avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), dans lequel les enjeux liés à l'eau sont pleinement intégrés : gouvernance, sobriété d'usage, adaptation au dérèglement climatique.

Enfin, pour sensibiliser les habitants, l'agglomération a organisé en 2024 l'événement "Parlons Eau" (expositions, ateliers, distribution de kits d'économie d'eau), et accueilli un atelier de recherche ADEME sur la gouvernance de l'eau, ainsi qu'une déclinaison départementale de la COP régionale.

En bref

L'adoption du plan "urgence eau" en 2024 a pour principaux objectifs :

- la préservation de la ressource en eau face aux enjeux du changement climatique
- l'amélioration de la qualité de l'eau potable et des services d'assainissement
- la gestion durable des eaux pluviales pour limiter les risques d'inondation
- la réduction des pollutions pour protéger les nappes phréatiques et les cours d'eau
- la sensibilisation de tous les usagers à une consommation plus responsable de l'eau



Chiffres-clés



- **Plus de 1000 permis instruits**
- **59 401 abonnés à l'eau potable**
- **128 632 habitants desservis par l'eau potable**
- **1 339 km de réseau d'eau potable**
- **579 fuites réparées**
- **42 422 abonnés raccordés à l'assainissement collectif**
- **105 026 habitants desservis par un réseau d'assainissement collectif**
- **490 km de réseau d'assainissement collectif.**
- **647 débouchages et branchements**

LA GEMAPI



L'info de l'année

Dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de l'Argens et côtier de l'Estérel, Dracénie Provence Verdon agglomération poursuit ses actions de lutte contre les inondations. La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) est en effet un enjeu majeur compte tenu du changement climatique et de la multiplication des épisodes à risques qui en découle.

Les grands projets

En 2024 : 4,8 millions d'euros ont été investis pour des travaux sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte de l'Argens. Ainsi, le chantier d'envergure de renaturation et élargissement de la Nartuby s'est poursuivi dans la traversée de Draguignan et de Trans-en-Provence. L'objectif étant de permettre le passage d'un débit d'eau de 180m³/s qui correspond à une crue de fréquence triennale (1 chance sur 30 de se produire chaque année).

Par ailleurs, un barrage écrêteur est en cours de construction au sud de Trans-en-Provence, avant la commune de la Motte ; il devrait être opérationnel à l'été 2025 et permettra de stocker près d'un million de m³ d'eau sur une superficie de 36 hectares.

Dans le cadre de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) la réalisation du schéma directeur des eaux de pluie se poursuit (cartographie du risque) avec pour objectifs principaux de :

- Déterminer les zones à risque de ruissellement et les porter à la connaissance des élus afin de les transposer dans les documents d'urbanisme et ainsi appliquer des règlements adaptés.
- Inventorier les réseaux d'eaux pluviales et procéder à un recensement des travaux à effectuer.

“ Protéger nos territoires, préserver nos ressources :
 agissons ensemble pour un avenir durable et sécurisé ”

#GESTION DES RISQUES **INONDATION**
 LES BONS COMPORTEMENTS

DRACÉNIE
 PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

1 Informez-vous et restez à l'écoute des autorités en suivant les comptes officiels (France Bleu Provence 103.6)

2 Éloignez-vous des cours d'eau. Même avec 50 cm d'eau courante, un adulte et une voiture peuvent être emportés. Ne forcez pas une route barrée.

3 Ne prenez pas votre voiture et n'allez pas la chercher dans votre parking souterrain.

4 Ne sortez pas. Abritez-vous dans un bâtiment.

5 Ne descendez pas dans les sous-sols et réfugiez-vous en hauteur.

6 N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils sont en sécurité.

7 Ne téléphonez pas à vos proches (sauf urgence) pour ne pas saturer les lignes des secours.

8 Si vous êtes piégé dans la voiture :
 - 1 : Ouvrez les fenêtres, retirez votre ceinture et allumez les warning.
 - 2 : Si impossible, brisez la vitre opposée au courant avec un brise vitre ou un appui-tête en visant les angles.
 - 3 : Extrayez-vous sur le toit afin d'être récupéré plus facilement par les services de secours.
 tuto : <https://youtu.be/GuDMCwPS04>

9 Ayez votre kit d'urgence dans la voiture.
 Pour plus d'info téléchargez le Plan familial de mise en sécurité (PFMS) sur dracenie.com

En bref

Le dispositif ALABRI est toujours proposé par l'agglomération au profit des habitants. Il s'agit de proposer un diagnostic des habitations situées en zones inondables et les éventuels travaux pour mieux se protéger. Les travaux peuvent être subventionnés à 80% par l'Etat.



Chiffres-clés



- 4,8 millions d'euros investis en travaux
- Prêt vert de 3,77 millions d'euros obtenu
- 4 km de rivière élargis et embellis
- 1 millions de m3 retenus dans le barrage écrêteur pour protéger les villes de La Motte et Le Muy

LE PIDAF

PLAN INTERCOMMUNAL DE DEBROUSSAILLEMENT ET D'AMENAGEMENT FORESTIER

L'info de l'année

En 2024, les actions menées dans le cadre du PIDAF ont permis de poursuivre l'entretien et la régularisation des ouvrages DFCI sur le territoire.

Les grands projets

En 2024, 27 km de pistes ont été entretenus, 207 hectares de débroussaillage ont été réalisés sur les ouvrages DFCI et 10 citernes ont fait l'objet de réparations ou d'entretien.

Par ailleurs, une signalisation opérationnelle a été posée sur 8 ouvrages DFCI et 55 hectares de terrains appartenant à l'EPF Provence-Alpes-Côte d'Azur (Établissement Public Foncier) et à DPVa, principalement sur la commune du Muy ont été entretenus. Pour répondre aux obligations légales de débroussaillage, 12 hectares ont également été traités autour des déchetteries. Enfin, la régularisation foncière s'est poursuivie avec la finalisation de 9 servitudes DFCI, chacune ayant donné lieu à un arrêté préfectoral.

En bref

L'agglomération est en charge de la mise en œuvre du PIDAF (Plan Intercommunal de Débroussaillage et Aménagement Forestier) ; un outil de planification pour l'aménagement des massifs forestiers en vue de la lutte contre les incendies de forêt pour permettre aux services de secours d'intervenir en forêt en toute sécurité.



Chiffres-clés

- 84 ouvrages DFCI
- 195 citernes (30 m³ chacune)
- 1 110 ha de débroussaillage
- 243 km de pistes DFCI

Envoyé en préfecture le 28/08/2025

Reçu en préfecture le 29/08/2025

Publié le 29/08/2025

ID : 083-218300044-20250825-250456-DE 9-DE



NATURA 2000

“ Protéger la biodiversité et les habitats naturels les plus précieux de notre territoire ”

L'info de l'année

La préservation des milieux naturels et des écosystèmes sensibles est un enjeu majeur pour Dracénie Provence Verdon agglomération. Avec 29 % du territoire protégé (Natura 2000, Parcs Naturels Régionaux, Réserves Naturelles), la collectivité met en place des actions ciblées pour maintenir l'équilibre des écosystèmes.

L'agglomération anime directement, depuis 16 ans, 3 des 8 sites Natura 2000 présents sur son territoire. La chargée de mission Natura 2000 met ainsi en œuvre les actions inscrites dans les documents d'objectifs (DOCOB) des sites respectifs qu'elle anime. Ses missions sont très diversifiées :

- Gestion des habitats et des espèces
- Suivi et évaluation des incidences
- Suivis scientifiques et techniques
- Information, communication et sensibilisation
- Gouvernance des sites
- Gestion administrative et financière

Les actions menées en 2024, financées à 80 % par l'Union Européenne (FEADER) et à 20 % par la Région Provence Alpes Côte d'Azur, visent notamment à préserver la biodiversité exceptionnelle de ces sites et à sensibiliser le grand public.



Les grands projets

Parmi les actions phares de l'année 2024, 32 projets ont fait l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 ; des suivis scientifiques ont été réalisés sur trois gîtes à chauves-souris ainsi que sur l'aigle royal et le faucon pèlerin dans les gorges de Châteaudouble et d'Ampus.

Une prospection a également été menée pour suivre la recolonisation de la loutre d'Europe, espèce emblématique, sans indice de présence en 2024.

Parallèlement, des animations ont sensibilisé 237 élèves de CM1-CM2 ainsi qu'un large public lors de la Nuit de la chauve-souris (86 participants).

A noter, les actions de sensibilisation et d'information ont également été renforcées par la mise en ligne de deux sites Internet dédiés aux sites Natura 2000 :

- Colle du Rouet" et "Forêt de Palayson, bois du Rouet
- Plaine de Vergelin - Fontigon, Gorges de Châteaudouble, bois des Clappes.



Le Comité de Pilotage Natura 2000, instance locale de concertation qui pilote la gestion des sites Natura 2000, s'est réuni en novembre 2024. Les membres de ce comité (élus, usagers, associations, services de l'État) définissant ensemble les orientations de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, valident les documents de gestion (DOCOB) et suivent la mise en œuvre des actions.



Chiffres-clés

- **3 sites Natura 2000 animés par DPVa**
- **237 élèves sensibilisés en 2024**
- **86 participants aux événements grand public**
- **Financement à 80% par l'Europe (123 494,24 €)**
- **Financement à 20% par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (30 873,56 €)**



TERRITOIRE DRACÉNIEN

“ UN TERRITOIRE QUI SE STRUCTURE ”

L'info de l'année

En 2024, Dracénie Provence Verdon agglomération a consolidé les fondations de son aménagement territorial à travers trois piliers majeurs : la finalisation de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui fixe les grandes orientations de l'organisation de l'espace, à horizon 2030, entre les espaces urbains et les espaces ruraux ; la création de la ZAC des Cadenades au Muy et l'accélération de la stratégie logistique du parc des Bréguières.

Ces démarches, portées à la fois sur le plan réglementaire, stratégique et opérationnel, incarnent une vision partagée d'un territoire sobre en foncier et ambitieux en matière de transition écologique et sociale et de développement économique.

L'année 2024 aura ainsi été une année de concrétisation, avec l'aboutissement de procédures engagées parfois depuis plus de vingt ans, mais aussi de projection, avec l'activation de nouveaux leviers logistiques (fret ferroviaire) et la planification d'un urbanisme cohérent à l'horizon 2030 (SCOT).

Les grands projets

Le SCOT, arrêté en 2022, a franchi en 2024 deux étapes majeures : la consultation des Partenaires Publics Associés (PPA) puis l'enquête publique à l'automne. Un avis favorable a été rendu par le commissaire enquêteur. Ce document stratégique fixe les grandes orientations du territoire avec une cible de +13 500 habitants d'ici 2030, soit un besoin de 9 950 logements. Il prévoit une superficie de 298 ha d'espaces d'urbanisation potentielle, dont 55 ha destinés à accueillir des centrales photovoltaïques.

La ZAC des Cadenades, co-portée par l'agglomération et la commune du Muy, a été officiellement créée en décembre 2024. Cette opération d'aménagement d'envergure s'étend sur 11 hectares et prévoit 390 logements sur 34 000m² dont 40 % en locatif social et 10 % en accession sociale. Le projet se distingue par sa démarche de labellisation Écoquartier, l'intégration d'un parc paysager de 6 000 m², une place publique centrale de 200 m² et une forte ambition environnementale. Le programme de construction de la ZAC des Cadenades s'échelonne sur une quinzaine d'années.

Le parc des Bréguières a poursuivi sa mutation vers un modèle logistique durable avec la validation d'une stratégie de réactivation du fret ferroviaire. Cette décision fait suite à une étude d'opportunité financée à 80 % par l'État et conduite sur 30 entretiens auprès d'entreprises locales. Trois actions ont été mises en œuvre : un Appel à Manifestation d'Intérêt pour identifier les utilisateurs du fret, la constitution d'un cercle d'entreprises et la conception d'un service de transbordement mutualisé sans stockage.



Chiffres-clés

- SCOT : Fin d'un processus de 24 ans - 13 500 habitants supplémentaires attendus d'ici 2030 - 9 950 logements - 298 ha d'urbanisation potentielle d'EUP dont 55 ha pour le photovoltaïque
- ZAC des Cadenades : 11 ha - 390 logements (40 % locatif social / 10 % accession sociale) - 6 000 m² de parc - 3M€ de portage public
- Bréguières : 1 AMI lancé - 30 entretiens avec entreprises locales - 1 station GNV prévue dans le programme - 50 K€ TTC d'étude financées à 80% par l'Etat.

UN TERRITOIRE QUI COOPÈRE

L'info de l'année

En 2024, Dracénie Provence Verdon agglomération a réaffirmé sa stratégie de développement territorial à travers une logique de coopération étroite avec d'autres collectivités, les acteurs économiques locaux et les partenaires institutionnels. Cette dynamique s'est matérialisée par la structuration de trois projets majeurs : l'animation du programme Territoires d'industrie Est-Var en partenariat avec la CC Pays de Fayence, le lancement de la démarche Écologie Industrielle Territoriale (EIT) avec l'appui de l'ADEME et de la Région Sud, et l'activation opérationnelle du Groupe d'Action Locale (GAL) Dracénie – Pays de Fayence, nouveau porteur du programme européen LEADER. Ces actions témoignent de la capacité de l'agglomération à s'inscrire dans des dispositifs multi-acteurs, à mobiliser des ressources extérieures et à coconstruire des réponses innovantes aux enjeux écologiques, économiques et sociaux du territoire.

Les grands projets

Le programme Territoires d'Industrie Est-Var, qui associe DPVa et la Communauté de communes du Pays de Fayence, a permis d'outiller la stratégie économique volontariste et engagée de l'agglomération afin de devenir un pôle économique de premier rang dans certains domaines comme l'industrie de la défense, l'écologie industrielle, la filière naturalité et les filières viticoles et oléicoles.

Sur un territoire représentant 43 000 emplois et plus de 6% d'établissements industriels, ce programme de développement transversal repose sur une feuille de route opérationnelle articulée autour de quatre axes stratégiques : l'axe « Compétences » qui vise à mieux aligner l'offre de formation locale avec les besoins des filières industrielles, l'axe « Transition écologique » qui renforce les démarches déjà engagées en matière d'écoconstruction, d'économie circulaire et d'écologie industrielle, l'axe « Innovation » qui favorise la collaboration entre PME, start-up et grands acteurs pour structurer des chaînes de valeur locales et l'axe « Foncier », qui se caractérise par l'offre actuelle et les perspectives de développement permettent à l'agglomération de construire des opérations autour d'une stratégie territoriale opérationnelle et partenariale.

L'année 2024 a également marqué le démarrage opérationnel du projet d'Écologie Industrielle Territoriale (EIT) qui fait suite à un appel à projets lancé par l'ADEME et la Région Sud et dont l'agglomération a été lauréate. Animée et motivée par la transition écologique ainsi que la mise en place de pratiques durables sur son territoire,

l'agglomération souhaite intégrer l'EIT dans une approche plus globale de la politique de soutien à la transition écologique déployée à l'échelle régionale. Ainsi, DPVa a engagé une étude de préfiguration dès septembre 2024 avec pour objectifs de fédérer les initiatives d'économie circulaire, d'identifier les synergies inter-entreprises et de structurer une gouvernance dédiée. La première phase de diagnostic s'est conclue en décembre avec un COPIL validant les premiers livrables, en amont de la phase 2 prévue en 2025. L'année a été ponctuée par un atelier d'acculturation, des entretiens avec 10 entreprises, et la mobilisation des chambres consulaires, des syndicats professionnels, des associations de zones d'activité, du Conseil de développement et des services de l'agglomération. Ce projet crée un écosystème coopératif autour des enjeux de résilience, de valorisation des ressources et d'animation économique durable.

Enfin, le nouveau **Groupe d'Action Locale** (GAL) Dracénie – Pays de Fayence, co-porté avec la CC Pays de Fayence, est entré dans sa phase opérationnelle en 2024. La définition de cette stratégie locale de développement est née de la mise en commun et de la convergence des visions et ambitions des deux collectivités et s'articule autour des 5 enjeux suivants :

- Favoriser un développement économique soutenable
- Anticiper le changement climatique et s'adapter aux risques
- Optimiser et adapter les services répondant aux besoins de la population
- Se déplacer autrement
- Mieux manger

Ce sont ces échanges entre les deux EPCI, complétés par la concertation avec les acteurs du territoire, qui ont fait émerger la notion d' « habitabilité » permettant d'intégrer la limitation des ressources globales et locales dans le développement urbain, économique et touristique du territoire, d'anticiper les risques et de s'adapter à eux, de favoriser un accès aux services, publics, de culture et de santé, pour tous, de s'orienter vers des modes de déplacements décarbonés ou bien encore de tendre vers une part d'autonomie alimentaire plus grande et une moindre précarité alimentaire.

Ainsi, le comité de programmation du GAL a été installé en 2024 et a donné lieu à un premier appel à opportunités. 21 candidatures ont été reçues, dont 5 portant sur la résilience du territoire. Les projets financés dans le cadre du programme européen **LEADER** concernent aussi bien le compostage collectif, la gestion des eaux pluviales, que la création d'un diplôme en prévention des sinistres patrimoniaux.



Chiffres-clés



- **Territoires d'industrie :**
43 000 emplois et 6% d'établissements industriels
4 COPIL + 3 COTECH
48 rendez-vous/visites d'entreprises
2 industriels lauréats Fonds Vert (668 K€)
5 filières industrielles prioritaires identifiées

- **EIT :**
1 étude engagée
10 entretiens entreprises
1 COPIL + 1 COTECH
1 atelier d'acculturation
20 000 € de subvention ADEME/Région Sud.



**ÉCOLOGIE
INDUSTRIELLE
& TERRITORIALE**

- **LEADER :**
21 réponses à l'appel à opportunité
5 projets candidats au LEADER





UN TERRITOIRE AU SERVICE DE SES USAGES POUR MIEUX VIVRE DEMAIN

L'info de l'année

En 2024, DPVa a confirmé sa volonté d'agir au plus près des besoins de ses habitants en consolidant deux politiques publiques centrales : le droit à l'alimentation durable pour tous, à travers le Projet Alimentaire de Territoire (PAT), et le droit à la formation, via le développement du Campus connecté et du projet Dracénie Terre de Campus. Ces initiatives s'inscrivent dans une dynamique de proximité, d'accessibilité et de résilience, avec des dispositifs pensés pour réduire les inégalités sociales et territoriales en lien avec les acteurs locaux, les familles, les établissements scolaires, les entreprises et les partenaires institutionnels.

Les grands projets

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Dracénie a été validé en 2024. Il s'inscrit dans un territoire marqué par une très faible autonomie alimentaire (4 %), une pression foncière forte, un déficit de ressource en eau d'irrigation et une agriculture vivrière encore marginale. L'objectif est de structurer un projet alimentaire durable, inclusif et participatif à travers quatre axes : soutenir l'agriculture vivrière durable, garantir une alimentation saine et de qualité pour les jeunes et les personnes en situation de précarité, lutter contre le gaspillage et organiser une gouvernance partagée. Si l'agriculture biologique est en forte progression (x3 en 10 ans) et si le réseau de commercialisation en circuit court est bien développé (AMAP, marché locaux, magasin de producteurs) beaucoup d'initiatives sont encore à développer pour atteindre les objectifs du PAT.

Ainsi, en 2024, 23 foyers ont participé au défi « **foyers à alimentation positive** », dont la moitié ont doublé leur consommation de produits bio. Des animations « anti-gaspi » et « fruits et légumes de saison » ont sensibilisé plus de 200 personnes et trois ateliers de travail ont réuni une centaine d'acteurs du territoire. Le PAT prévoit également un renforcement de la coopération entre associations d'aide alimentaire, de nouvelles pratiques de distribution et un ancrage dans les politiques publiques (éducation, santé, solidarité).

En 2024, DPVa a également poursuivi ses actions pour garantir un accès équitable à la formation supérieure et à l'insertion professionnelle sur son territoire. Le projet

Dracénie Terre de Campus et le Campus connecté incarnent une politique éducative territoriale ambitieuse, construite en lien avec les besoins économiques locaux, les filières d'avenir et les attentes des jeunes et des adultes en reconversion. Ces dispositifs s'appuient sur un écosystème de partenaires engagés (État, Région, Département, Universités, collectivités, clubs sportifs, monde associatif) et s'inscrivent dans une stratégie intercommunale de long terme, structurée autour d'un pôle central à Draguignan et de villes relais.

Le Campus connecté a accueilli en 2023/2024 un total de 36 étudiants, dont 47 % en poursuite d'études, 45 % en reprise d'études et 8 % de néo-bacheliers. 67 % d'entre eux habitent Draguignan, 30 % sur le reste de DPVa. 79 % ont validé leur diplôme (81 % avec les doubles cursus). Des conventions ont été signées avec plusieurs clubs sportifs pour favoriser la formation des joueurs et cadres. Des animations pédagogiques ont également été organisées : cafés de l'économie, ateliers santé, nutrition, présentation de métiers et intervention d'entreprises. À la rentrée 2024, le Campus pouvait accueillir jusqu'à 45 étudiants et comptait déjà 25 inscrits.



Chiffres-clés

- **Campus connecté :**
4eme année - 36 étudiants - 79% de réussite
- **PAT : 1 comité de pilotage multi-acteurs - 4 axes stratégiques**
10 ateliers (23 foyers mobilisés - 200 personnes sensibilisées en 3 jours d'animation)

LA FABRIQUE

L'info de l'année

Créée à l'été 2024, la Fabrique des Transitions et de la Prospective est une nouvelle entité rattachée directement à la direction générale de la collectivité. Elle incarne l'ambition de Dracénie Provence Verdon agglomération d'accélérer la transition écologique et sociale à l'échelle du territoire et a pour vocation de fédérer les politiques publiques autour d'un même cap stratégique en transformant les modes de faire internes et en facilitant la coopération entre directions et partenaires.

Portée par une volonté d'exemplarité en matière de transition écologique et sociale, la Fabrique a en charge le pilotage du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2024-2030, adopté le 10 décembre 2024. Ce plan ambitieux vise à structurer la réponse du territoire face à l'urgence climatique en mobilisant l'ensemble des acteurs.

A noter, la Fabrique des Transitions et de la Prospective intègre également la stratégie numérique responsable qui répond à une obligation réglementaire et qui constitue un axe directeur et structurant de la direction des systèmes d'information de la collectivité. Ce projet a pour ambition de faire monter en qualité et en utilité le numérique qui est déjà considéré comme un levier essentiel pour le partage des connaissances et le pilotage des politiques publiques notamment au service de la transition écologique et sociale.

Les enjeux

• Accompagner la dynamique territoriale en faveur de la transition écologique et sociale

La Fabrique est en charge de la gouvernance et de l'animation du PCAET 2024–2030, adopté en décembre 2024. Elle a pour mission de suivre, de manière consolidée et globale, la trajectoire climat-air-énergie au niveau du territoire. La Fabrique mobilise tous les acteurs, y compris le grand public et la jeunesse, autour de la réduction des émissions, de l'adaptation aux effets du dérèglement climatique, de la sobriété énergétique et de la préservation du vivant. L'implication de tous participe à la prise de conscience et au changement des habitudes.

• Ancrer la transition de l'administration

Dans ses missions principales, la Fabrique accompagne aussi logiquement la transformation interne de l'agglomération en faisant des enjeux de transition des outils de pilotage et d'action. Par les Objectifs de Développement Durable (ODD), la Fabrique propose une nouvelle grille de lecture transversale et fédératrice pour chaque politique publique qui est désormais analysée et pilotée au regard de ces objectifs écologiques et sociaux. Par un travail sur la coopération et la collaboration entre les directions, elle installe de nouveaux modes de faire ensemble pour produire de nouveaux résultats, intégrant davantage la place de l'utilisateur (externe comme interne) et misant sur l'intelligence collective pour faire face à la complexité des enjeux actuels. Enfin la Fabrique coordonne les dynamiques transversales telles que le budget vert ou la démarche de labellisation Territoire Engagé Transition Écologique (TETE). Elle met la lumière sur la stratégie numérique responsable dont un des enjeux est d'améliorer les processus métiers pilotés par des outils numériques et de progresser dans la connaissance de nos données.

• Penser les mondes à venir

Comme son nom l'indique, la Fabrique des transitions et de la prospective s'inscrit dans une logique de prospective active. Appuyée sur le bilan de mandature 2020–2026, elle prépare la construction d'un futur projet de territoire 2026–2030 où la juste prise en compte des risques de notre territoire est ce qui nous relie tous. L'objectif est d'outiller les élus, les directions et les partenaires pour projeter la Dracénie dans un avenir responsable.

Les grands projets

En 2024, la Fabrique a finalisé le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2024–2030, issu de 24 mois de travail, 13 ateliers de concertation et d'un programme d'actions co-construit à 60 % avec les citoyens. Pour mobiliser le territoire autour de la transition écologique et sociale, elle a organisé plusieurs événements : conférence "Parlons eau", fresque du climat avec 100 lycéens, rencontre avec le chef papou Mundiya Kepanga, semaine des transitions, participation à la COP régionale et accueil de sa déclinaison départementale. Ces temps forts et la réorganisation interne ont permis de valider la feuille de route stratégique en novembre.

La Fabrique est aussi un levier de transformation interne. Elle a piloté le premier Bilan GES de l'agglomération, poursuivi la démarche de budget vert amorcé en 2023 et renforcé sa trajectoire vers la labellisation "Territoire Engagé Transition Écologique" avec une progression significative des résultats ADEME. Un séminaire du comité de direction a renforcé l'appropriation du PCAET et la culture du changement, en sensibilisant aux étapes humaines et aux nouveaux modes de travail collaboratif.

La généralisation de la formation au mode projet a permis à la Fabrique d'accompagner des projets structurants (cellules ressources, déchetteries, PAT...). Elle a aussi dressé un état des lieux des usages numériques, accompagné de formations à la cybersécurité et du lancement d'un plan de continuité informatique.

Enfin, le projet "TRAJECTOIRES", présenté en décembre, initie une réflexion stratégique partagée entre élus et directions pour préparer le futur projet de territoire à l'horizon 2026–2030.

Le PCAET fixe les grandes priorités de la transition énergétique et climatique du territoire d'ici 2030. Issu d'un large processus de concertation, il s'appuie sur un programme d'actions co-construit avec les acteurs locaux et les habitants. Les objectifs principaux sont :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 29 %
- Baisser la consommation énergétique de 18 %
- Tripler la production d'énergies renouvelables
- Entrer dans les standards recommandés par l'organisation mondiale de la santé en matière de qualité de l'air.



Chiffres-clés

- **1 500 participants aux événements de communication sur la transition écologique et sociale**
- **Utilisation de 500 postes informatiques d'un âge moyen de 6 ans**
- **6 étapes à parcourir pour ancrer un changement individuel prenant en moyenne de 2 à 4 ans**

ACHATS, COMMANDE PUBLIQUE

L'info de l'année

2024 marque un tournant pour Dracénie Provence Verdon agglomération : la création de la Direction de la Commande Publique et de l'Achat (DCPA). Pour la première fois, une fonction achat voit le jour, visant à se structurer et s'armer pour répondre efficacement aux défis du territoire et accompagner les directions opérationnelles. Cette nouvelle direction a pour principaux objectifs de mutualiser les besoins, de négocier avec plus d'impact, de booster la qualité des prestations et d'intégrer pleinement les critères sociaux et environnementaux tout en valorisant l'économie locale. Cette feuille de route ambitieuse pourra se mettre en place tout en simplifiant les procédures grâce à des outils digitaux de nouvelle génération à venir.

Les grands projets

La direction de la commande publique et des achats s'est illustrée par son engagement à anticiper et intégrer la Loi AGEc, entrée en vigueur en juillet. Grâce à ce travail, en 2024, 12 marchés publics de l'agglomération sont désormais alignés avec les exigences du réemploi, de la réutilisation ou de l'intégration de matières recyclées sur 17 catégories de produits. Le marché d'entretien des véhicules légers et celui de valorisation des déchets verts, enrichis de clauses de traçabilité et de performance environnementale en sont des exemples concrets.

Par ailleurs, des actions de sensibilisation à l'achat responsable ont été menées auprès des directions opérationnelles pour ancrer, dès la conception des marchés, l'intégration systématique de clauses sociales et environnementales.

En bref

DPVa passe à la vitesse supérieure en lançant son premier Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER). Ce document stratégique va structurer une politique d'achat public durable, ambitieuse et adaptée au territoire. Il définira les objectifs à atteindre en matière de marchés publics intégrant des volets sociaux (insertion des publics éloignés de l'emploi, soutien à l'emploi des personnes en situation de handicap) et écologiques (promotion des produits recyclés et de la performance environnementale). Le SPASER induit des engagements concrets, un suivi rigoureux et une évaluation annuelle pour inscrire durablement la commande publique de la collectivité dans l'économie circulaire et la responsabilité sociétale.

Chiffres-clés



- 84,6 % des marchés 2024 intègrent des critères environnementaux
- 7,7 % des marchés notifiés comportent des clauses sociales
- 12 marchés conformes à la Loi AGEc.



& LE JURIDIQUE

Les grands projets

• Assurances

Le service a poursuivi son rôle d'accompagnement et de conseil juridique auprès des autres directions, en veillant notamment à limiter la sinistralité.

En 2024, la flotte communautaire, composée de 232 véhicules, a connu un taux de sinistralité de 10 % et plus de 40 dossiers ont été ouverts dans le cadre de l'assurance dommages-ouvrage pour le Pôle culturel Chabran.

• Contentieux

L'année 2024 a été marquée par une hausse significative des contentieux traités par la direction juridique. Les dossiers sont instruits au cas par cas, en privilégiant autant que possible la voie amiable (protocole d'accord transactionnel) avant tout recours juridictionnel. La majorité des recours concernent la responsabilité civile, et notamment des litiges liés aux compétences eau et assainissement.

• Foncier

En matière foncière, la direction a finalisé la commercialisation des derniers lots de la ZAE du PARC'S aux Arcs-sur-Argens. Par ailleurs, la direction a accompagné quatre acquisitions et deux cessions immobilières, dont l'achat d'un bien destiné à accueillir le futur centre de santé communautaire à Vidauban. Enfin, le service a poursuivi son appui juridique aux opérations foncières portées par le Syndicat Mixte d'Aménagement.

L'info de l'année

Depuis la réorganisation administrative opérée en 2024, la direction juridique est devenue une direction à part entière au sein de l'agglomération.

Elle assure aujourd'hui un rôle transversal dans l'accompagnement juridique des services, la gestion des contentieux, la sécurisation des actes administratifs et contractuels, la gestion des assurances et l'accompagnement des opérations foncières.

En bref

La prévention reste un axe prioritaire pour le service assurance. En partenariat avec la SMACL (assureur), des actions de sensibilisation ont été organisées à destination des agents de la collectivité. En 2024, environ 300 agents ont ainsi été formés sur des thématiques variées : rappel de la réglementation, gestion des constats amiables ou encore pratiques d'éco-conduite.



Chiffres-clés

- **83 sinistres enregistrés (dont 40 en responsabilité civile, 23 en flotte auto, 20 en dommages aux biens)**
- **232 véhicules dans la flotte – taux de sinistralité : 10 %**
- **Plus de 40 dossiers assurance dommages - ouvrage pour le Pôle culturel Chabran**
- **Une vingtaine de contentieux gérés**
- **12 baux ou conventions d'occupation temporaires signés**
- **4 acquisitions foncières et 2 ventes réalisées**

LES SPORTS

L'info de l'année

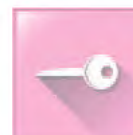
En 2024, la politique sportive de Dracénie Provence Verdon agglomération a consolidé son rôle de service public de proximité. La direction, fusionnée avec celle du patrimoine, a poursuivi une gestion intégrée des équipements, appuyée sur une organisation renforcée et réactive. Ainsi, en 2024, les priorités ont porté sur l'entretien régulier du patrimoine sportif, le développement de nouvelles offres pour tous les publics et le développement de partenariats structurants.

Les grands projets

Plusieurs opérations ont été menées en 2024 pour moderniser les équipements sportifs du territoire. À Vidauban, le stade synthétique a bénéficié d'un remplacement complet de son éclairage, avec l'installation de projecteurs LED et le renouvellement des mâts, pour un éclairage plus performant, durable et économe en énergie. Les sanitaires extérieurs ont été entièrement rénovés en régie, améliorant l'accueil du public.

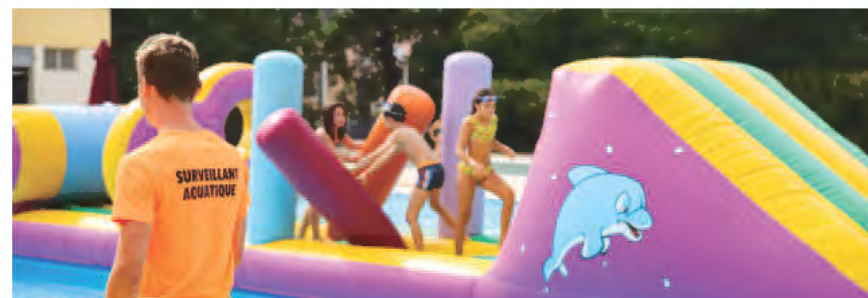
Dans les piscines intercommunales, divers travaux ont été réalisés : remplacement de portes de cabines, pose de volets extérieurs à Lorgues pour une meilleure isolation thermique.

L'offre d'activités aquatiques s'est étoffée avec notamment : l'aquagym, l'aqua training et des stages d'aisance aquatique animés par les éducateurs sportifs (ETAPS). Le partenariat avec l'École militaire de Draguignan s'est renforcé, permettant l'accueil simultané de deux classes dans la piscine militaire, encadrées par deux éducateurs mobilisés.



Chiffres-clés

- 123 265 entrées dans les 5 piscines intercommunales en 2024.
- 42 496 scolaires accueillis – 37 890 abonnés
- 3 235 personnes inscrites aux activités sportives encadrées
- 26 ETP permanents au sein du service, dont 4,5 éducateurs à temps plein pour l'encadrement scolaire.
- Renfort saisonnier de +50 % pour assurer l'ouverture des piscines d'été.



PATRIMOINE

L'info de l'année

La fusion des directions Patrimoine et Sport a permis une mutualisation des ressources et une meilleure réactivité dans les opérations. En 2024, la direction du patrimoine a poursuivi une politique d'intervention équilibrée entre modernisation, mise en conformité et sobriété énergétique.

Les grands projets

Plusieurs actions ont été engagées pour améliorer la sécurité et l'accessibilité des équipements communautaires. Les déchetteries de Draguignan, Les Arcs, Vidauban, Callas et Comps ont par exemple été modernisées avec la pose de nouveaux garde-corps et la mise en place de signalétique horizontale et verticale. Le système de sécurité incendie de l'espace club Léo Lagrange a été remis aux normes ainsi qu'un remplacement complet des luminaires existants par des LED. A noter aussi en 2024, la création de deux établissements de santé : un centre de santé à Vidauban et un cabinet médical à Sillans-la-Cascade.

En matière de transition énergétique, plusieurs équipements ont bénéficié de travaux importants : remplacement de

chaudières à gaz par des pompes à chaleur (théâtre, stades de Lorgues et Taradeau), remplacement des luminaires au gymnase du Muy.

Parmi tous les travaux effectués, un certain nombre ont été effectués en régie, parmi lesquels la réhabilitation des toilettes du stade de Vidauban, la reprise du portail du stade Raoul Brulat, des interventions sur l'office de tourisme de Draguignan, la peinture de façades à Trans-en-Provence et Figanières, ainsi que la remise en état du réseau d'eau au gymnase La Peyrouas du Muy. D'autres travaux ont été confiés à des entreprises : réfection des peintures de la médiathèque de Lorgues, réfection complète de l'éclairage en LED du stade synthétique de Vidauban.

En ce qui concerne la transition écologique et sociale, huit points d'apport volontaire (PAV) ont été rénovés à Draguignan et la collectivité a poursuivi la mise en accessibilité de ses équipements avec 198 actions réalisées dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

En 2024, un audit complet de la flotte automobile a également permis de dresser un état des lieux précis du parc, composé de 220 véhicules, dont 128 véhicules légers, 16 bus, 19 poids lourds, 10 vélos à assistance électrique et une cinquantaine d'engins. Face à l'ancienneté du parc (9,5 ans en moyenne pour les VL) et à son surcoût d'entretien, une stratégie de renouvellement et de verdissement a été engagée. Elle prévoit notamment une montée en puissance de la location longue durée, le recours à des véhicules faiblement émetteurs en gaz à effet de serre (GES) et la clarification des règles d'usage.

En bref

Le Direction du Patrimoine et du Sport de Dracénie Provence Verdon agglomération assure majoritairement les prestations suivantes par le biais de son service patrimoine :

- La gestion et l'entretien des bâtiments administratifs, techniques, culturels et sportifs
- La sécurité des bâtiments et des contrôles réglementaires
- L'entretien des espaces verts et des zones d'activités
- La conduite d'opération en matière de voirie ou de bâti
- Le suivi des travaux effectués sur le patrimoine
- Le suivi et la planification de l'évolution de la flotte automobile



Chiffres-clés

- **29 agents dédiés à la gestion du patrimoine**
- **697 interventions réalisées en régie**
- **563 interventions sur les équipements sportifs**
- **220 véhicules recensés dans la flotte**
- **17 décisions communautaires rédigées**

Envoyé en préfecture le 28/08/2025

Reçu en préfecture le 29/08/2025

Publié le 29/08/2025

ID : 083-218300044-20250825-250456-DE 9-DE



RESSOURCES HUMAINES

L'info de l'année

En 2024, la direction des ressources humaines de DPVa a poursuivi ses efforts de transformation en accompagnant l'adaptation de l'administration à la transition écologique et sociale. Dans un contexte d'évolution des attentes professionnelles et sociétales, l'agglomération a renforcé ses engagements autour de la modernisation des outils RH, de l'attractivité des métiers publics, du développement des compétences et de la qualité de vie au travail.

Par ailleurs, la DRH a préparé la mise en œuvre de la réforme de la Protection Sociale Complémentaire, qui rend obligatoire, à partir du 1er janvier 2025, la participation financière des employeurs publics à la prévoyance. Ce travail a porté sur le choix du dispositif, le montant de la participation et l'information des agents, le contrat collectif en vigueur devenant caduque au 01/01/2025.

Les grands projets

Dracénie Provence Verdon agglomération a actionné plusieurs leviers en 2024, dans des champs d'action différents afin de s'adapter aux nouveaux enjeux et besoins des agents de la collectivité.

Une nouvelle organisation des services a été validée en juin 2024, répondant de manière opérationnelle aux enjeux de DPVa, afin de mener à bien les grands projets stratégiques (pôle d'enseignement supérieur de la Dracénie, plan sécheresse, pôle de transition environnemental, démarche de mise en révision du SCOT, etc.) et de mettre en place des fondamentaux favorisant la transversalité (mode projet, intelligence collective, etc.).

En termes de modernisation des équipements et processus, DPVa a entièrement dématérialisé la gestion des bulletins de salaire ainsi que des congés en janvier 2024 et a mis en production un nouveau logiciel de gestion des entretiens professionnels annuels et fiches de poste plus intuitif et ergonomique.

Pour renforcer l'attractivité des métiers publics confrontés à des difficultés de recrutement ainsi qu'à un turn-over important, l'agglomération a accueilli en juin 2024 le forum « Var Emploi public ». Les 3 fonctions publiques (Etat, territoriale et hospitalière) ont été représentées à travers 13 partenaires publics. Lors de cet évènement, 95 offres d'emploi ont été proposées, 500 visiteurs étaient présents sur le village et 180 entretiens de job dating ont eu lieu.

C'est également avec cette volonté d'être toujours attractive, et ainsi attirer ou fidéliser les talents, qu'en 2024 la collectivité a travaillé en collaboration avec les représentants du personnel à une nouvelle mouture du régime indemnitaire des agents. Cette actualisation de la part fixe, (IFSE) du RIFSEEP, mise en œuvre en 2025, contribue à l'amélioration du pouvoir



d'achat des agents de la collectivité en adaptant le régime indemnitaire à l'évolution des métiers, en suscitant l'engagement de chacun et en renforçant l'équité tout en conservant un dispositif simple et lisible.

De plus, en lien avec la rémunération des agents publics, la publication en 2024 de l'index 2023 relatif à l'égalité professionnelle (écarts de rémunération et de taux de promotion entre les deux sexes) reflète l'exemplarité de l'administration dracénienne en la matière avec un score de 99/100.

Aussi, la démarche télétravail, entreprise au sein de notre institution depuis 2022, s'est poursuivie en 2024, avec 115 bénéficiaires et un total de 2 070 journées télétravaillées.

Ainsi, depuis plusieurs années les enjeux de transition écologique et sociale influencent de manière significative les ressources humaines de la collectivité. En effet, outre les adaptations numériques ou de mobilité, il s'agit également d'intégrer et de diffuser les valeurs ainsi que les pratiques véhiculées par l'administration. Cet engagement se traduit notamment au travers des axes prioritaires de formation mis en œuvre au sein de DPVa.

A ce titre, l'année 2024 a été marquée par une importante offre de formation en lien avec les enjeux environnementaux et sociaux. Ainsi 761 agents ont été formés sur le territoire à travers 65 sessions, avec pour thématique la transition écologique, les valeurs de la République ainsi que les violences sexistes et sexuelles au travail. Une journée de sensibilisation, autour de la fresque du climat et de la co-construction de solutions réalistes, est proposée à l'ensemble des agents publics afin de développer leurs compétences sur cet objectif prioritaire. Cette dernière est organisée en union entre 4 collectivités du territoire : DPVa et les mairies de Draguignan, Trans-en-Provence, et les Arcs-sur-Argens.

- **674 candidats formés en lien avec le CNFPT notamment à travers :**
 - 44 sessions sur la transition écologique et sociale (TES)
 - 1 session sur les valeurs de la République et la laïcité
 - 1 session sur les violences sexistes et sexuelles au Travail (VSST)
- **87 candidats formés en interne à travers :**
 - 4 sessions secourisme
 - 2 sessions de formation des formateurs à la Fresque du Climat
 - 1 session sur le mode projet
 - 1 session sur l'accompagnement des directeurs
- **2 003 candidatures traitées :**
 - 156 entretiens de recrutement
 - 13 Accompagnements mobilité
- **1 594 arrêtés produits (recrutements, carrière, retraites...) :**
 - 148 avancements d'échelons,
 - 22 avancements de grade,
 - 12 promotions internes,
 - 22 nominations stagiaires,
 - 28 titularisations,
 - 303 recrutements contractuels,
 - 14 recrutements par voie de mutation,
 - 8 recrutements par voie de détachement,
 - 21 démissions et radiations des effectifs,
 - 9 mises à la retraite,
 - 1007 autres motifs situations administratives
- **Instances obligatoires :**
 - 5 séances de Comité Social Territorial (CST),
 - 3 séances de Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et des Conditions de Travail (F3SCT)



AFFAIRES GÉNÉRALES & VIE INSTITUTIONNELLE

La Direction des Affaires générales et de la Vie Institutionnelle gère les assemblées, la vie institutionnelle et l'accueil de l'agglomération. Elle est le cœur du fonctionnement démocratique et administratif de l'agglomération en assurant le bon déroulement et la conformité juridique de toutes les instances décisionnelles de la collectivité.

Ses missions principales incluent :

- **L'accueil physique et téléphonique des usagers :**

Vitrine de l'agglomération, c'est leur premier contact

- **La Préparation et le suivi des assemblées délibérantes :**

La direction organise les séances du conseil d'agglomération, des bureaux et des commissions, en assurant la convocation des élus, la préparation des ordres du jour, la rédaction et la diffusion des dossiers de séance, ainsi que l'élaboration des procès-verbaux et des relevés de décisions. Elle veille à la légalité des actes pris.

- **La gestion des actes administratifs :**

Elle centralise, numérote, et assure la traçabilité des délibérations et arrêtés, en garantissant leur transmission aux autorités de contrôle de la légalité (Préfecture) dans les délais impartis.

- **La Vie institutionnelle et les relations avec les élus :**

La Direction est l'interlocuteur privilégié des élus pour toutes les questions relatives au fonctionnement institutionnel.

- **L'archivage et l'accessibilité des documents :**

Elle est responsable de l'archivage sécurisé des actes officiels et de leur mise à disposition, garantissant ainsi la transparence et la mémoire institutionnelle de l'agglomération.

En conclusion, la direction des affaires générales et de la Vie Institutionnelle est essentielle pour garantir la transparence et la légalité des décisions prises au sein de l'agglomération, contribuant ainsi au bon fonctionnement de la démocratie locale.



Chiffres-clés

- **6 conseils d'agglomération et 336 délibérations**
- **17 bureaux communautaires et 70 délibérations**
- **502 décisions communautaires transmises au contrôle de légalité**
- **1659 arrêtés communautaires**
- **10 691 usagers accueillis (accueil physique et téléphonique)**

Envoyé en préfecture le 28/08/2025

Reçu en préfecture le 29/08/2025

Publié le 29/08/2025

ID : 083-218300044-20250825-250456-DE 9-DE

S²LO

COMMUNAUTÉ

D'AGGLOMÉRATION

DRACÈNIE
PROVENCE VERDON
agglomération



FINANCES & CONSEIL DE GESTION

L'info de l'année

En 2024, la direction des finances de DPVa a consolidé sa stratégie de modernisation en poursuivant la dématérialisation complète de la chaîne comptable et budgétaire. Cette démarche, amorcée en 2017 et généralisée en 2022, a permis de fiabiliser les échanges, d'alléger les charges administratives et de réduire les délais de paiement. La direction a également accompagné les directions opérationnelles dans leurs demandes de subventions via des plateformes numériques, supprimant progressivement l'usage du papier.

Les grands projets

Trois prêts verts ont été souscrits en décembre 2024 auprès de la Banque Postale avec des conditions particulièrement avantageuses :

- **Prêt vert – Budget Eau : 450 000€** sur 25 ans à taux fixe (3,31 %). Ce financement soutient le plan sécheresse 2023-2024 (5,32 M€ HT), incluant l'extension de 4,4 km du réseau d'eau potable et le renouvellement de 1,76 km de canalisations.
- **Prêt vert – Budget Ordures ménagères : 1 500 000€** sur 25 ans à taux fixe (3,31 %). Il finance l'annuité 2024 du Plan Pluriannuel d'Investissement (2024-2026) pour la collecte et le tri des déchets ménagers et assimilés (8,58 M€ TTC).
- **Prêt vert – Budget GEMAPI : 3 770 000€** sur 25 ans à taux fixe (3,31 %). Ce prêt soutient les opérations du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Argens, dont le coût total s'élève à 15,64 M€ HT.

En bref

- Zéro papier : mise en œuvre complète de la chaîne comptable dématérialisée.
- Trois prêts verts signés pour un montant global de 5,72 M€ à taux fixe.
- Adoption du budget vert avec cotation environnementale des investissements.
- La réforme des gestionnaires publics a mis fin à la responsabilité pécuniaire des comptables et renforce le contrôle interne. Des réunions d'information ont sensibilisé les gestionnaires à ces changements.



Chiffres-clés

- **3 prêts verts souscrits : 5,72 M€ au total à taux fixe de 3,31 % sur 25 ans**
- **12,97 jours : délai moyen de paiement en décembre 2024 (contre 15,36 en 2023)**
- **11 agents dans la direction, 5 jours de télétravail hebdomadaires cumulés**

LA COMMUNICATION

L'info de l'année

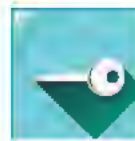
En 2024, la direction de la communication a inscrit ses actions dans une logique de valorisation du territoire et d'accompagnement transversal des différentes politiques publiques. Axe fort pour l'agglomération, la transition écologique et sociale a logiquement aussi été un marqueur en termes de communication. Par son écoute, sa proximité, sa simplicité, l'équipe communication contribue par ailleurs à créer du lien entre tous et à renforcer le sentiment d'appartenance de chacun.

En bref

2024 a été une année particulièrement marquée par le développement de la communication interne de la collectivité. Pour que chaque agent soit à la fois bien informé, bien intégré mais aussi un véritable ambassadeur, la direction de la communication a mis en place une stratégie « com' interne » à 360°. Ainsi, le lancement du nouvel intranet "Macadam" a été conçu pour faciliter l'échange d'informations et l'accès aux ressources internes ; l'harmonisation des signatures de mails et des tenues de travail ont, quant à elles, permis de renforcer le sentiment d'appartenance ; enfin, pour permettre une ambiance de travail efficace et agréable l'organisation d'événements internes ont permis de renforcer la cohésion entre les services et de partager la vision de l'agglomération.

Les grands projets

Si les projets ont été nombreux (lancement du compte Instagram, inauguration de la maison de Santé de Vidauban, nouveaux marchés plus vertueux pour l'impression des publications de la collectivité), 2024 se distingue particulièrement par la mise en place de la communication interne au sein de Dracénie Provence Verdon agglomération. Ainsi, l'harmonisation graphique et éditoriale a permis de développer le sentiment d'appartenance des agents à travers les tenues de travail, les signatures de mail par exemple. La refonte complète du site Intranet de la collectivité et l'organisation d'événements internes ont également participé de cette cohésion.



Chiffres-clés

- **54 points presse organisés**
- **95 000 visites (dont 22 000 uniques) pour la première année du site web**
- **14 000 followers sur Facebook et 393 480 vues des contenus.**
- **835 followers sur le nouveau compte Instagram**
- **528 demandes d'intervention sollicitées en interne**

Envoyé en préfecture le 28/08/2025

Reçu en préfecture le 29/08/2025

Publié le 29/08/2025

ID : 083-218300044-20250825-250456-DE 9-DE



DRACÉNIE
PROVENCE VERDON
agglomération

Visuels©Camille Moirenc et Francis VAUBAN



Envoyé en préfecture le 28/08/2025

Reçu en préfecture le 29/08/2025

Publié le 29/08/2025

ID : 083-218300044-20250825-250456-DE



MAIRIE DE LES-ARCS-SUR-ARGENS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Du 25 août 2025

Délibération n° 25.04.56 - Rapport d'activités DPVA

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de LES ARCS Var, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, sous la présidence de Mme Nathalie GONZALES, Maire.

Date de la convocation : mardi 19 août 2025

Présents :

Nathalie GONZALES, Christine CHALOT-FOURNET, Christophe FAURE, Stéphane HUDDLESTONE, Loïc PASQUET DE LEYDE, Nathalie CHALOPIN, Sophie BONNAUD, Philippe COTTE, Christophe MELET, Léo DOMERGUE, Laurent BONZI, Emilie GROSSI-WAGNER, Bouchra EDDADSI BARQANE, Fabienne LEQUENNE, Christophe CHAVERNAS, Nadia ZEGRE

Absents :

Geneviève DIBO, Christelle VIRQUIN, Amélie BOURCET, Cindy FORTERRE-ROL, Pierre KESTEMONT, Nicolas DATCHY

Procurations :

LOMBARD Damien a donné pouvoir à BONZI Laurent, ROLFI David a donné pouvoir à COTTE Philippe, GRANDVARLET Floris a donné pouvoir à EDDADSI BARQANE Bouchra, LAMAT Frédéric a donné pouvoir à DOMERGUE Léo, DURANDO Julien a donné pouvoir à LEQUENNE Fabienne, CHARLES Marie-pierre a donné pouvoir à HUDDLESTONE Stéphane, POMMERET Olivier a donné pouvoir à GONZALES Nathalie

Nombre de conseillers				
En exercice	Présents	Absents	Procurations	Votants
29	16	6	7	23

Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),
Vu le rapport d'activités fourni par la DPVa,

Madame le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le Président de la DPVa lui a fait parvenir le rapport annuel retraçant l'activité des services accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'EPCI.

Comme prévu par les textes, Nathalie GONZALES, Vice-Présidente est entendue.

Madame le Maire propose au conseil municipal :
- de prendre acte du présent rapport.

Le Conseil Municipal prend acte de la lecture du présent rapport.

Le Maire,
Nathalie GONZALES,

Président de séance

Nadia ZEGRE,
Secrétaire de séance



**MAIRIE
LES ARCS
SUR ARGENS**

Les Arcs-sur-Argens, le 25 avril 2025

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DRAGUIGNAN
Service du Parquet Civil
11, rue Pierre Clément
83300 DRAGUIGNAN

À l'attention de Monsieur le Procureur

Réf : NG/RG/JP

Affaire suivie par le service état civil

04 94 47 56 70

accueil@lesarcsurargens.fr

Objet : Projet de décision d'affectation d'une 2^{ème} salle de mariage – Château Morard

Monsieur le Procureur,

Par la présente, je vous fais parvenir un projet d'affectation d'une seconde salle des mariages sur le territoire de notre commune.

Ce projet fait suite au dysfonctionnement de l'ascenseur qui permet aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la salle des mariages actuelle, qui se situe à l'étage de l'hôtel de ville. Une procédure est en cours car la société qui a installé l'ascenseur a cessé son activité depuis fin 2024, de ce fait, les délais pour les réparations demeurent indéterminés à ce jour. C'est la raison pour laquelle, je souhaite vous déclarer une autre salle pour les mariages à venir.

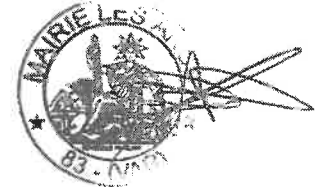
Vous trouverez en pièces jointes, les documents nécessaires attestant que les règles de sécurité ainsi que les conditions requises pour la célébration des mariages seront dûment respectées. En ce qui concerne les registres d'état civil, ils seront protégés pour leurs déplacements.

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Monsieur le Procureur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,
Nathalie GONZALES

Pièces jointes :

- Dossier avec plans et photos





MAIRIE DE LES-ARCS-SUR-ARGENS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Du 25 août 2025

Envoyé en préfecture le 28/08/2025

Reçu en préfecture le 28/08/2025

Publié le 28/08/2025

ID : 083-218300044-20250825-250457-DE



Délibération n° 25.04.57 - Désignation d'une deuxième salle de mariages

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de LES ARCS Var, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, sous la présidence de Mme Nathalie GONZALES, Maire.

Date de la convocation : mardi 19 août 2025

Présents :

Nathalie GONZALES, Christine CHALOT-FOURNET, Christophe FAURE, Stéphane HUDDLESTONE, Loïc PASQUET DE LEYDE, Nathalie CHALOPIN, Sophie BONNAUD, Philippe COTTE, Christophe MELET, Léo DOMERGUE, Laurent BONZI, Emilie GROSSI-WAGNER, Bouchra EDDADSI BARQANE, Fabienne LEQUENNE, Christophe CHAVERNAS, Nadia ZEGRE

Absents :

Geneviève DIBO, Christelle VIRQUIN, Amélie BOURCET, Cindy FORTERRE-ROL, Pierre KESTEMONT, Nicolas DATCHY

Procurations :

LOMBARD Damien a donné pouvoir à BONZI Laurent, ROLFI David a donné pouvoir à COTTE Philippe, GRANDVARLET Floris a donné pouvoir à EDDADSI BARQANE Bouchra, LAMAT Frédéric a donné pouvoir à DOMERGUE Léo, DURANDO Julien a donné pouvoir à LEQUENNE Fabienne, CHARLES Marie-pierre a donné pouvoir à HUDDLESTONE Stéphane, POMMERET Olivier a donné pouvoir à GONZALES Nathalie

Nombre de conseillers				
En exercice	Présents	Absents	Procurations	Votants
29	16	6	7	23

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants

Vu l'article 75 du Code civil, relatif au lieu de célébration du mariage

Vu les obligations légales en matière d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP),

Vu la demande formulée le 25 avril 2025 auprès du Procureur de la République,

Considérant que la salle actuelle de la maison commune, traditionnellement utilisée pour la célébration des mariages, n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR),

Considérant qu'il est indispensable de garantir l'égalité d'accès au service public et de permettre à tous les usagers, sans discrimination, de se marier dans des conditions conformes à la réglementation,

Considérant qu'une salle, située au rez-de-chaussée du château Morard, répond aux exigences d'accessibilité, de décence, de sécurité et de solennité prévues par la loi, et peut, à ce titre, être utilisée

comme seconde salle des mariages de la commune, notamment lorsque la salle habituelle est indisponible ou inadaptée pour cause de travaux ou de contraintes liées à l'accessibilité,

Considérant qu'il y a lieu d'affecter définitivement cette salle comme annexe de la maison commune afin d'y célébrer les mariages.

Madame le Maire, rappelle au conseil municipal le décret n°2017-270 du 1er mars 2017, en application des dispositions de la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIe siècle, relative à la délégation des fonctions d'officier de l'état civil du maire et au lieu de célébration des mariages.

La loi n° 2016-1547, par son article 49 (codifié à l'art. L. 2121-30-10 du CGCT), offre la possibilité aux maires de célébrer des mariages dans un autre bâtiment communal que celui de la mairie, ainsi que la faculté de déléguer plus largement leurs fonctions. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 4 mars 2017 et sont codifiées aux articles R. 2122-10 et R. 2122-11 du Code général des collectivités territoriales.

L'article 393 de l'IGREC (Instruction générale relative à l'état civil) prévoit également que « lorsqu'en raison de travaux à entreprendre sur les bâtiments de la mairie ou pour toute autre cause, aucune salle ne peut être utilisée pour les mariages pendant une certaine période », il appartient au conseil municipal de prendre, après en avoir référé au procureur de la République, « une délibération disposant que le local extérieur qui paraît propre à suppléer l'habituelle salle des mariages rendue indisponible recevra l'affectation d'une annexe de la maison commune, que des services municipaux pourront y être installés et que les mariages pourront y être célébrés ».

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- D'affecter la salle du rez-de-chaussée du château Morard situé rue du Docteur André Jauffret à titre **permanent** à la célébration des mariages, en tant qu'**annexe officielle de la maison commune**, conformément à l'article 75 du Code civil.
- De pouvoir utiliser cette salle, qui constitue une deuxième salle des mariages de la commune, dans tous les cas justifiés, notamment en raison d'exigences d'accessibilité ou de travaux affectant la salle des mariages principale.
- De l'autoriser à signer les documents relatifs à cette affectation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages exprimés les conclusions de la présente délibération.

Le Maire,



Nathalie GONZALES ,
Président de séance

Nadia ZEGRE,
Secrétaire de séance





MAIRIE DE LES-ARCS-SUR-ARGENS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Du 25 août 2025

Envoyé en préfecture le 28/08/2025

Reçu en préfecture le 29/08/2025

Publié le

ID : 083-218300044-20250825-250458-DE



Délibération n° 25.04.58 - INSTAURATION DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE AUX RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de LES ARCS Var, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, sous la présidence de Mme Nathalie GONZALES, Maire.

Date de la convocation : mardi 19 août 2025

Présents :

Nathalie GONZALES, Christine CHALOT-FOURNET, Christophe FAURE, Stéphane HUDDLESTONE, Loïc PASQUET DE LEYDE, Nathalie CHALOPIN, Sophie BONNAUD, Philippe COTTE, Christophe MELET, Léo DOMERGUE, Laurent BONZI, Emilie GROSSI-WAGNER, Bouchra EDDADSI BARQANE, Fabienne LEQUENNE, Christophe CHAVERNAS, Nadia ZEGRE

Absents :

Geneviève DIBO, Christelle VIRQUIN, Amélie BOURCET, Cindy FORTERRE-ROL, Pierre KESTEMONT, Nicolas DATCHY

Procurations :

LOMBARD Damien a donné pouvoir à BONZI Laurent, ROLFI David a donné pouvoir à COTTE Philippe, GRANDVARLET Floris a donné pouvoir à EDDADSI BARQANE Bouchra, LAMAT Frédéric a donné pouvoir à DOMERGUE Léo, DURANDO Julien a donné pouvoir à LEQUENNE Fabienne, CHARLES Marie-pierre a donné pouvoir à HUDDLESTONE Stéphane, POMMERET Olivier a donné pouvoir à GONZALES Nathalie

Nombre de conseillers				
En exercice	Présents	Absents	Procurations	Votants
29	16	6	7	23

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment l'article R.20-53,

Vu le Décret du 27 décembre 2005 n°2005-1676 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire expose à l'assemblée :

- ❖ Que toute occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications doit faire l'objet d'une autorisation expresse de la collectivité territoriale et doit donner lieu au paiement d'une redevance,
- ❖ Que le Décret du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier et aux servitudes sur les propriétés privées fixe le montant de la redevance,
- ❖ Que l'article R.20-53 du code des postes et des communications électroniques prévoit la révision annuelle du montant de la redevance.

Le Maire propose à l'assemblée :

- ❖ D'instaurer la redevance d'occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux de télécommunications,
- ❖ D'appliquer, conformément au Décret du 27 décembre 2005 n°2005-1676 les tarifs maxima suivants :
 - Artère aérienne : 40 € par kilomètre et par artère
 - Artères en sous-sol : 30 € par kilomètre et par artère
 - Emprise au sol : 20 € par m²
 - Sur le domaine public non routier communal :
 - Artère aérienne : 1 000 € par kilomètre
 - Artères en sous-sol : 1 000 € par kilomètre
 - Emprise au sol : 650 € par m²

Sachant qu'une artère correspond à un fourreau contenant ou non des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports en aérien.

- ❖ De valoriser ces montants chaque année automatiquement par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public relative aux réseaux de communications électroniques.
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages exprimés les conclusions de la présente délibération.

Le Maire,



Nathalie GONZALES,
Président de l'ense

Nadia ZEGRE,
Secrétaire de l'ense





MAIRIE DE LES-ARCS-SUR-ARGENS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Du 25 août 2025

Délibération n° 25.04.59 - INSTAURATION DU PRINCIPE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE AUX CHANTIERS PROVISOIRES 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de LES ARCS Var, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, sous la présidence de Mme Nathalie GONZALES, Maire.

Date de la convocation : mardi 19 août 2025

Présents :

Nathalie GONZALES, Christine CHALOT-FOURNET, Christophe FAURE, Stéphane HUDDLESTONE, Loïc PASQUET DE LEYDE, Nathalie CHALOPIN, Sophie BONNAUD, Philippe COTTE, Christophe MELET, Léo DOMERGUE, Laurent BONZI, Emilie GROSSI-WAGNER, Bouchra EDDADSI BARQANE, Fabienne LEQUENNE, Christophe CHAVERNAS, Nadia ZEGRE

Absents :

Geneviève DIBO, Christelle VIRQUIN, Amélie BOURCET, Cindy FORTERRE-ROL, Pierre KESTEMONT, Nicolas DATCHY

Procurations :

LOMBARD Damien a donné pouvoir à BONZI Laurent, ROLFI David a donné pouvoir à COTTE Philippe, GRANDVARLET Floris a donné pouvoir à EDDADSI BARQANE Bouchra, LAMAT Frédéric a donné pouvoir à DOMERGUE Léo, DURANDO Julien a donné pouvoir à LEQUENNE Fabienne, CHARLES Marie-pierre a donné pouvoir à HUDDLESTONE Stéphane, POMMERET Olivier a donné pouvoir à GONZALES Nathalie

Nombre de conseillers				
En exercice	Présents	Absents	Procurations	Votants
29	16	6	7	23

Madame le Maire tient à informer les membres du Conseil que les articles R.2333-105-1, R.2333-105-2, R.2333-108 et R.2333-114-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), fixent le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public, par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites, permettant d'escompter la perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- ❖ de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz,
- ❖ d'en fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du C.G.C.T., en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- d'adopter la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.
- De l'autoriser à signer toutes les pièces à intervenir, pour mettre en œuvre cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages exprimés les conclusions de la présente délibération.

Le Maire,



Nathalie GONZALES,
Président de séance

Nadia ZEGRE,
Secrétaire de séance





MAIRIE DE LES-ARCS-SUR-ARGENS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Du 25 août 2025

Envoyé en préfecture le 28/08/2025

Reçu en préfecture le 29/08/2025

Publié le 28/08/2025

ID : 083-218300044-20250825-250460-DE



Délibération n° 25.04.60 - INSTAURATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RÉSEAUX PUBLICS DE TRANSPORT

ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de LES ARCS Var, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, sous la présidence de Mme Nathalie GONZALES, Maire.

Date de la convocation : mardi 19 août 2025

Présents :

Nathalie GONZALES, Christine CHALOT-FOURNET, Christophe FAURE, Stéphane HUDDLESTONE, Loïc PASQUET DE LEYDE, Nathalie CHALOPIN, Sophie BONNAUD, Philippe COTTE, Christophe MELET, Léo DOMERGUE, Laurent BONZI, Emilie GROSSI-WAGNER, Bouchra EDDADSI BARQANE, Fabienne LEQUENNE, Christophe CHAVERNAS, Nadia ZEGRE

Absents :

Geneviève DIBO, Christelle VIRQUIN, Amélie BOURCET, Cindy FORTERRE-ROL, Pierre KESTEMONT, Nicolas DATCHY

Procurations :

LOMBARD Damien a donné pouvoir à BONZI Laurent, ROLFI David a donné pouvoir à COTTE Philippe, GRANDVARLET Floris a donné pouvoir à EDDADSI BARQANE Bouchra, LAMAT Frédéric a donné pouvoir à DOMERGUE Léo, DURANDO Julien a donné pouvoir à LEQUENNE Fabienne, CHARLES Marie-pierre a donné pouvoir à HUDDLESTONE Stéphane, POMMERET Olivier a donné pouvoir à GONZALES Nathalie

Nombre de conseillers				
En exercice	Présents	Absents	Procurations	Votants
29	16	6	7	23

Mme le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des règles relatives au calcul des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R.2333-105 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme le Maire propose au Conseil :

- ❖ de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1^{er} janvier 2025,
- ❖ de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du Code Général des Collectivités Territoriales visés ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal Officiel de la République Française, soit un taux de valorisation de 57,70 % applicable à la formule de calcul.

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- d'adopter la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité,
- de l'autoriser à signer toutes les pièces à intervenir, pour mettre en œuvre cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages exprimés les conclusions de la présente délibération.

Le Maire,



Nathalie GONZALES
Président de séance

Nadia ZEGRE,
Secrétaire de séance

